



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Fonctionnement : Haute-Vienne

Question écrite n° 13207

### Texte de la question

M Marcel Mocoœur attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le manque d'approvisionnement des bureaux de poste du departement de la Haute-Vienne en cartes de paiement telephonique. Le « Grand Limoges » est equipe en cabines telephoniques a cartes. De nombreux usagers se presentent donc dans les bureaux de poste du departement pour y acheter des cartes. Or, la plupart de ces bureaux (exception faite de ceux de Limoges) n'en sont pas approvisionnes. Il semblerait que les difficultes viennent de divergences entre la DGT et la DGP En consequence, il lui demande ce qu'il en est exactement et quelles dispositions il compte prendre pour remedier a ce probleme.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultes evoquees devraient disparaitre avec les mesures recentes prevoyant qu'a partir du 4 juillet 1989 l'ensemble des bureaux de poste de la Haute-Vienne doit etre approvisionne en telecartes par la recette principale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mocoœur Marcel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13207

**Rubrique :** Telephone

**Ministère interrogé :** postes, telecommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, telecommunications et espace

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 1989, page 2313